



TAXI

Demande de regroupement d'autorisations Fusion par constitution d'une nouvelle société

A envoyer par courrier à l'adresse suivante :

SPRB - Bruxelles Mobilité
Direction Transport de Personnes
Place Saint-Lazare 2
1035 Bruxelles

Ou par mail : gest.adm.DTP@sprb.brussels

Pour plus d'info : Tél. : 02 204 14 04

<https://mobilite-mobiliteit.brussels>

E-mail : gest.adm.DTP@sprb.brussels

1. Données de l'exploitant – Sociétés sortantes

1.1.a Coordonnées de la société sortante

Numéro d'entreprise BE

Nom de l'exploitant

Rue numéro boîte

Code postal Commune

Téléphone GSM FAX

E-mail

Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.).

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	E-mail

1.1.b Autorisation d'exploiter un service de taxis

Titulaire d'une autorisation acquise le / /, venant à échéance le / /

portant sur véhicule(s).



1.2.a Coordonnées de la société sortante

Numéro d'entreprise BE

Nom de l'exploitant

Rue numéro boîte

Code postal Commune

Téléphone GSM FAX

E-mail

Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.).

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	E-mail

1.2.b Autorisation d'exploiter un service de taxis

Titulaire d'une autorisation acquise le / /, venant à échéance le / /

portant sur véhicule(s).

2. Données de l'exploitant – Société entrante

Coordonnées de la société entrante

Numéro d'entreprise BE

Nom de l'exploitant

Rue numéro boîte

Code postal Commune

Téléphone GSM FAX

E-mail



Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.).

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	E-mail

3. Regroupement des autorisations

La fusion prend ses effets à partir du / /

Les annexes

- Copie des procès-verbaux des Assemblées Générales de chacune des sociétés fusionnées (sortantes) publiés au Moniteur Belge approuvant la fusion et précisant la date de prise d'effet du regroupement des autorisations (acte authentique établi par un notaire).
- Statuts de la nouvelle société (entrante) déposés au greffe du tribunal de l'entreprise (ou extrait du Moniteur belge).
- Extrait intégral des données de l'entreprise ou attestation délivré(e) par un Guichet d'Entreprises agréé prouvant la connaissance de gestion de base du (des) gérant(s) de la société absorbante.
- Copie de la carte d'identité du (des) gérant(s).
- Preuve de paiement du droit d'ouverture du dossier de fusion, soit 12,50 € par autorisation à verser au compte n° BE92 0912 3109 2223 / code BIC : GKCCBEBB (Service Public Régional de Bruxelles, Bruxelles Fiscalité).

Avertissement

La nomination de nouveaux associé(s) actif(s) et/ou co-gérant(s) doit être stipulée dans les statuts de la société. Cette décision doit être déposée au greffe du tribunal de l'entreprise et faire l'objet du dépôt d'un dossier de « Changements de statuts ».

Dès l'approbation de la fusion par le Gouvernement :

- tous les documents du (des) véhicule(s) doivent être établis au nom et au siège social de la nouvelle société.
- les contrats de travail des chauffeurs salariés doivent être établis au nom de la nouvelle société.



Signature(s)

L'exploitant confirme avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur (ordonnance du 27 avril 1995 et arrêté du 29 mars 2007 relatifs aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur) et des sanctions prévues en cas de non-respect de celle-ci.

Signature(s) du (des) gérant(s)
Précédée(s) de la mention manuscrite
"Lu et approuvé »

Date

Nom/Prénom